

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

### REUNION du 17 SEPTEMBRE 2015

Convocation du 11 septembre 2015

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

**Présents :** MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, QUENTIN Simon, MAUDUIT Karine, GILLES Frédéric, RIOULT Céline, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain et JEAN Alain.

**Excusées :** MM. FERRARY Claire et LEVALLOIS Nathalie

**Secrétaire de séance :** Mme RIOULT Céline



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 août 2015.

#### **I. Ad'AP : Présentation et autorisation à déposer la demande en Préfecture**

Mme le Maire rappelle que la date butoir du dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée est fixée au 27 septembre 2015.

Mme le Maire présente l'agenda proposé par M. François HAMET, architecte, retenu pour cette mission en séance du 29 juin 2015 :

	ANNEE	2015												2016												2017												2018																																																																																			
		MOIS												MOIS												MOIS												MOIS																																																																																			
		oct	nov	dec	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juillet	août																																																																									
	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ACESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS																																																																																																																								
	MONTANT HT																																																																																																																								
SALLE POLYVALENTE	45 000 €																									construc on maîtrise												étude ACAM												instruction ACAM												construc on des entreprise												TRAVAUX																																															
SANITAIRE PUBLIC	0 €	TRAVAUX																																																																																																																							
ECOLE	84 000 €	étude ACAM												instruction ACAM												on des entreprise												TRAVAUX																																																																																			
EGLISE	60 000 €																																					construc on maîtrise												étude ACAM												instruction ACAM												construc on des entreprise												TRAVAUX																																			
BIBLIOTHEQUE	7 500 €	constr on des maîtrise												TRAVAUX																																																																								aménage ments extérieurs												TRAVAUX																							
LOCAL COMMERCIAL	36 600 €																									étude ACAM												instruction ACAM												construc on des entreprise																																																																							
OFFICE DE TOURISME	7 100 €	constr on des maîtrise												TRAVAUX																																																																																				aménage ments extérieurs												TRAVAUX											
AGENCE POSTALE	12 450 €																																					construc on maîtrise												étude ACAM												instruction ACAM												construc on des entreprise												TRAVAUX																																			
MAIRIE	57 300 €																																					construc on maîtrise												étude ACAM												instruction ACAM												construc on des entreprise												TRAVAUX																																			
TOTAL INVESTISSEMENT (A)	309 950 €	14 600 €												84 000 €												106 350 €												105 000 €																																																																																			

  

PROJET INVESTISSEMENT		
TRANSFERT DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE		388 500 €
RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE SAINT HELIER		220 000 €
RECONSTRUCTION DE LA SALLE DE REUNION		155 000 €

Après étude, le Conseil Municipal souhaite que l'ensemble des dates proposées soit repoussé de 3 mois. Seuls les travaux des sanitaires du bourg seraient maintenus sur le dernier trimestre 2015.

Les travaux seraient reportés comme suit :

- École : instruction ACAM 2016 – travaux juillet/août 2017
- OT + médiathèque : instruction ACAM + travaux 2016
- Local commercial : instruction ACAM fin 2016 – travaux 2017
- Mairie + APC : travaux 2018
- Église : instruction ACAM fin 2018 – travaux 2019
- Salle communale (4<sup>e</sup> catégorie – délai de 6 ans pour mise aux normes) : travaux au-delà de 2018 pour une fin de travaux en 2021. A cet effet, Mme le Maire délivre l'information que l'association « les Amis de Denneville et Alentours » propriétaire sera prochainement dissoute et fera don des bâtiments à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'agenda d'accessibilité programmé tel que modifié et autorise Mme le Maire à déposer l'ensemble du dossier en préfecture.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

*Suite de la réunion du 17 septembre 2015*

### **II. Commune Nouvelle : regroupant Portbail/Saint-Lô-d'Ourville/Canville-la-Rocque/Fierville-les-Mines/ Le Mesnil/Denneville**

Mme le Maire rend-compte que les travaux d'études des différentes commissions progressent.

Il est peu probable que la constitution d'une commune nouvelle soit effective début 2016.

Plusieurs points de réflexion ralentissent le processus :

> Le syndicat d'assainissement serait dissout. Ce serait alors la commune nouvelle qui aurait à charge les travaux d'assainissement de Canville-la-Rocque.

> Fiscalité : le lissage des taux sur 12 ans entraînerait une augmentation de 52% au final. En l'état actuel la commune serait moins perdante à rester seule malgré la baisse des dotations.

### **III. Tarif cours de Tennis :**

Mme le Maire demande régularisation du tarif du cours de Tennis,

Après délibération, le Conseil Municipal vote le tarif suivant :

- Occupation du cours de Tennis communal : 4 € / Heure

D'autre part M. LECOURT fait part du mauvais état du revêtement du cours, qui pourrait à terme occasionner une baisse de sa fréquentation. Des demandes de devis de réfection seront faites pour étude.

Mme le Maire informe que suite à un contrôle de la régie tennis, et à la demande de M. le trésorier, M. LECOURT sera nommé régisseur suppléant pour cette régie.

Considérant que M. LECOURT avait délégation des fonctions d'ordonnancement des dépenses et émission des titres de recettes, en cas d'absences de M. LANGLOIS, et qu'une même personne ne peut pas cumuler ces fonctions avec celles de régisseur au sein d'une même commune, les arrêtés de délégation à adjoint seront modifiés.

### **IV. Travaux toiture petite salle (Saint-Hélier) :**

Mme le Maire informe du caractère urgent d'engager des travaux de réfection de la toiture de la petite salle Saint-Hélier.

Mme le Maire rappelle les propositions faites en 2013 :

- Robert GOSSELIN : 6 878,69 € TTC

- Hubert MARIE : 6 025,75 € TTC

Après réactualisation de ces devis, le choix de l'entreprise sera déterminé par la commission « Travaux Bâtiments communaux ».

### **V. Questions diverses :**

- **Épicerie** : Mme le Maire fait part de la fermeture prochaine de l'épicerie du Bourg (courant octobre 2015) – vente des murs et du fonds de commerce. A ce jour pas de repreneur potentiel connu. Temporairement, Mme le Maire propose de mettre en place un dépôt de pains à l'Agence Postale les lundis matin (jour de fermeture hebdomadaire de la boulangerie du Bourg) et tous les matins de la semaine, sauf samedi/dimanche, pendant la fermeture annuelle de cette dernière, du 5 au 23 octobre 2015. Mme RIOULT annonce la possibilité de mettre à disposition des produits de base (farine, sucre ...) à la boulangerie en dépannage.

Les Conseillers municipaux sont à l'écoute de toute proposition pour la reprise de ce commerce.

- **Cale d'accès à la plage** : Mme le Maire fait part du problème récurrent de l'ensablement du croisement des rues de la Mer, A. Pelca et Charles Lefebvre en haut de la cale d'accès. Une étude d'aménagement de la cale devra être menée avec les membres de l'ASDP afin d'endiguer ce problème.

- **Agencement parking devant les commerces de la plage** : M. LANGLOIS présente les devis correspondant à l'aménagement du terre-plein devant l'Office du Tourisme en parking 7 places dont 1 PMR (la partie du trottoir actuel sera conservée). Matériaux de revêtement – enrobé.

- Entreprise LAISNEY : 9 838.80 € TTC

- Entreprise CUQUEMEL : 13 518.00 € TTC

- Entreprise LAROZE & FILS : 11 222.40 € TTC

- Entreprise CAUVIN TP : 10 743.60 € TTC

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

*Suite de la réunion du 17 septembre 2015*

Après consultation, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise LAISNEY, la mieux-disante. Vérifier le taux de TVA appliqué : 5.5% au lieu de 20% dans le cas d'un aménagement PMR. Le cheminement aux-abords de cette installation devra être pris en compte et répondre aux normes d'accessibilité.

**- Travaux logement communal au-dessus de l'APC :** M. LECOURT informe que la porte de la petite chambre, située au 1<sup>er</sup> étage, ne ferme plus du fait du doublage des murs pour isolation. Solution proposée et retenue : pose d'une porte à galandage pour un montant de 440,00 € TTC.

**- Fleurissement communal :** Mme SAVARY informe l'assemblée que la remise des prix du concours de fleurissement communal aura lieu le vendredi 25 septembre 2015 à 18h30 salle Saint-Héliér.

**- Divers :**

- Mme le Maire invite les membres de la commission travaux à définir un nouvel emplacement pour le terrain de pétanque, afin de libérer le parking de l'aire d'accueil rue la Mer.

- M. LANGLOIS fait part d'un devis établi par l'entreprise MICRO-LOGO (La Haye du Puits) pour la confection d'étiquettes autocollantes (format 100 x 30 mm) à positionner sur pare-brise de véhicules comme avertissement pour les stationnements gênants et interdits.

D'autres entreprises seront consultées.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 22h45*